



Bienvenue à la Ville de Mirabel!

Tu souhaites faire partie d'une municipalité dynamique et en pleine expansion?
Tu aimes travailler dans un environnement qui favorise la collaboration et le travail d'équipe?
Les défis te motivent et tu aimes faire avancer les choses?
Ça tombe bien, nous sommes à la recherche d'une perle!

Comptant près de 65 000 citoyens, parmi les plus jeunes de la province, Mirabel est la 18e ville en importance au Québec et est reconnue pour la qualité de vie, les grands espaces et la proximité de la nature.
Viens rejoindre une municipalité pleine de vie, on a hâte de te parler!

À Mirabel, on M la vie!

Préposé aux travaux publics et journalier

Titre du poste : Préposé aux travaux publics et journalier

Service : Équipement et travaux publics

Domaine d'emploi : Travaux publics

Statut : Personne salariée saisonnière

Nombre de poste : 1

Numéro de concours : J0126-0298

Date d'affichage : Le 4 février 2026

Date de fin d'affichage : Le 1^{er} avril 2026

Nature du travail :

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique pour agir à titre de personne salariée saisonnière au poste de préposé aux travaux publics et journalier au Service de l'équipement et des travaux publics.

Relevant des contremaîtres du Service, le préposé aux travaux publics et journalier :

- Agit à titre de signaleur routier;
- Effectue les travaux de réparation et d'entretien des équipements municipaux (bornes-fontaines, regards d'égout, puisards, conduites d'aqueduc, etc.);
- Exécute les travaux relatifs à l'entretien de la chaussée et de la signalisation (pavage, fossés, ponceaux);
- Effectue toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

Exigences :

- Diplôme d'études secondaires (DES) ou équivalence reconnue;
- Posséder au minimum une (1) année d'expérience pertinente;
- Permis de conduire de classe 5 valide;
- Attestation pour le cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction;
- Bonnes habiletés dans les travaux manuels;
- Détenir de l'expérience à titre de signaleur routier est considérée comme un atout.

Horaire de travail :

L'horaire de travail régulier est de 8 h à 16 h du lundi au vendredi avec une demi-heure pour le dîner.

L'horaire d'été (de la 3e semaine d'avril jusqu'au vendredi précédant la première semaine complète du mois de novembre) : lundi et mardi : 7 h 30 à 16 h 30 (avec une demi-heure pour le dîner), mercredi et jeudi de 7 h 30 à 16 h 15 (avec une demi-heure pour le dîner) et le vendredi de 7 h 30 à 12 h.

Conditions de travail :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

Le taux horaire de l'échelon 1 est de 27,04\$ et de l'échelon 7 de 32,38\$. (+ 15 % d'avantages sociaux).*

*Salaire déterminé selon les dispositions de la convention collective échue en décembre 2025, sous réserve de révision rétroactive lors du renouvellement de celle-ci.

INSCRIPTION

Pour visualiser l'offre d'emploi, veuillez suivre le lien hypertexte suivant :

<https://clients.njoyn.com/CL4/xweb/xweb.asp?tbtoken=ZltcRx9bDVAuJS5ALiReFwMuJS5ALiReQFFUFU9LBGFaaVVeeldMWip9B3ldLUYZX0AdehF3dU0YGhJTTnVgF3Y%3D&chk=ZVpaShM%3D&clid=71754&page=jobdetails&jobid=J0126-0298&BRID=EX437895&SBDID=1&LANG=2>

Pour postuler, vous devez au préalable créer votre profil dans la section « Mon Profil » avant la date de fin d'affichage et appuyer sur le bouton « Postuler maintenant » au bas de l'écran. Toutes les demandes d'emploi doivent être soumises via le site Internet de la Ville de Mirabel et être accompagnées d'une lettre expliquant votre intérêt pour ce poste. Toute candidature incomplète ou reçue par courriel, par télécopieur ou par courrier sera refusée.

La Ville de Mirabel propose un environnement de travail où le respect, la diversité, l'équité et l'inclusion sont des valeurs premières. Nous invitons toutes personnes qualifiées à présenter leur candidature, en particulier les femmes, les membres de minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes en situation de handicap. Également, n'hésitez pas à nous faire part d'arrangements spéciaux nécessaires, advenant que vous soyez invités à un processus de sélection.

Veuillez noter que le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'en alléger la lecture. Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue.